



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGCL

Direction générale
des collectivités locales

Le soutien du plan de relance aux collectivités territoriales

La territorialisation de la relance

Le déploiement rapide du plan de relance dans tous les territoires est une priorité pour que tous les citoyens, entreprises et collectivités territoriales puissent en bénéficier. Pour atteindre cet objectif, le Premier ministre a souhaité l'inscrire dans une **logique résolument territoriale**. Sur les 100 milliards d'euros du plan France relance, **16 milliards d'euros sont territorialisés** et gérés par les préfets directement ou via des appels à projet déconcentrés au niveau régional et portés par des opérateurs (ADEME, BPIFrance, etc.).

Le soutien à l'investissement public local

Les collectivités locales sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, de l'activité économique et de la transition écologique. Afin qu'elles puissent concourir à la relance de l'économie française, le Gouvernement consacre dans le cadre de la relance **2,5 milliards d'euros** au soutien à l'investissement local des collectivités territoriales.

Ces dotations exceptionnelles se décomposent comme suit :

- **950 millions d'euros de dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL dite « exceptionnelle ») dès l'été 2020, destinée à financer des projets du bloc communal concourant à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation du patrimoine ;
- **950 millions d'euros en 2021 de DSIL et DSID rénovation énergétique destinés au financement de la rénovation énergétique des bâtiments** des communes, des établissements publics à fiscalité propre et départements ;
- **600 millions d'euros de dotation régionale à l'investissement** (DRI) en soutien aux projets d'investissement portés par les conseils régionaux, concernant prioritairement la rénovation thermique des bâtiments publics et les mobilités durables.

Ces crédits s'ajoutent aux 2 milliards d'euros de dotations mobilisés, chaque année, par l'Etat au profit de l'investissement des collectivités (hors FCTVA).

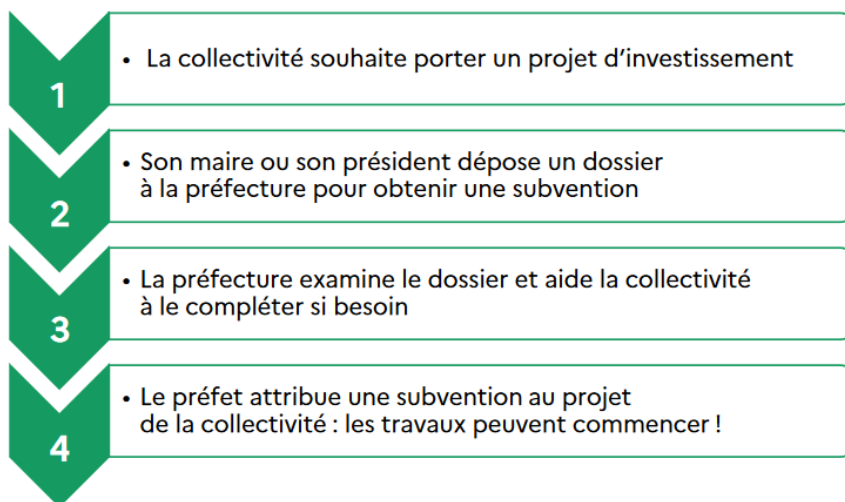
Au-delà de ces dotations exceptionnelles, le Gouvernement a décidé de consacrer 40 millions d'euros du plan de relance aux **ouvrages d'art des communes**. Il s'agit d'un vaste **programme de recensement et d'évaluation** des ouvrages d'art dans les 28 000 communes éligibles volontaires.

Enfin, dans le cadre de la stratégie nationale pour un **numérique inclusif**, **250M€** sont consacrés :

- au recrutement de **4 000 conseillers numériques** déployés dans les mairies, centres sociaux, France Services, médiathèques, associations, etc., afin d'accompagner les Français dans l'utilisation des outils numériques ;
- à **l'équipement des structures et lieux de proximité** pour développer des activités d'accompagnement au numérique, à travers des kits d'inclusion numérique accessibles et attractifs ;
- au déploiement de l'outil **Aidants Connect**.
-

Comment ça marche ?

La totalité de la gestion des 2,5 milliards d'euros de dotations a été déléguée aux préfetures. La programmation des projets est confiée aux préfets de région, en lien étroit avec les préfets de départements.



La mise en œuvre du programme Ponts est confiée au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (**CEREMA**).

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (**ANCT**) est chargée de la mise en œuvre des mesures relatives à l'inclusion numérique.

Qui contacter ?

La **direction générale des collectivités locales**, au sein du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, est responsable au niveau national de ces mesures.